

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00086

**EXPOSITION D'UNE SELECTION D'ŒUVRES DES COLLECTIONS DU MUSEE
D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN EN CHINE - OPERATION DANS LE
CADRE DU PROGRAMME « 30 ANS DU MUSEE »**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

EXPOSITION D'UNE SELECTION D'ŒUVRES DES COLLECTIONS DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN EN CHINE - OPERATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « 30 ANS DU MUSEE »

Depuis plusieurs mois, le Musée d'art moderne et contemporain (MAMC) travaille sur un projet d'exposition en Chine d'une sélection d'œuvres de sa collection ; Cette opération est portée dans le cadre d'un partenariat du MAMC avec l'Institut français de Chine, plus ancien centre culturel étranger en Chine et membre du réseau mondial des instituts français. Ces derniers sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), opérateurs du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'action culturelle extérieure de la France.

A l'issue de ces échanges, un accord a été trouvé pour un projet d'exposition qui s'intitulerait « Chemins de la modernité (1805-1975), collections du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole ». Cette exposition s'inscrira dans le cadre de la douzième édition du Festival « Croisements » organisé par l'Institut français de Chine.

Il s'agirait d'une sélection de 51 œuvres d'art ancien et moderne du fonds du Musée, avec un projet d'itinérance de l'exposition dans 3 grandes villes de Chine. L'exposition sera présentée à Pékin, au Musée d'art de l'Université de Tsinghua, du 06 mai 2017 au 31 août 2017. Deux autres étapes s'échelonnant jusqu'au printemps 2018, seraient programmées à Chendgu et à Wuhan.

Les modalités administratives, techniques et financières de l'opération sont fixées par conventions. Une première convention-cadre est établie entre l'Institut français de Chine et Saint-Etienne Métropole pour le compte du MAMC. Puis, une convention tripartite intervient avec chaque musée chinois. La première convention tripartite sera donc signée entre l'Institut français de Chine, le Musée d'art de l'université de Tsinghua-Pékin et Saint-Etienne Métropole. Les autres conventions à signer avec les partenaires chinois pour les étapes suivantes de l'itinérance s'établiront sur le même modèle de convention tripartite.

Les projets de conventions sont joints au présent rapport.

Les négociations pour le partenariat de cette opération d'envergure ont permis de convenir qu'au-delà de la prise en charge des frais traditionnellement à la charge des emprunteurs (assurance et transport des œuvres, frais de convoiement, frais de restauration...), une prime sera versée par l'Institut français de Chine à Saint-Etienne Métropole pour le compte du MAMC, à hauteur de 170 000 €. Ce dispositif financier revêt un caractère exceptionnel. Cette participation forfaitaire couvre les dépenses engagées par le MAMC pour l'organisation, la préparation, le commissariat de cette exposition et les opérations réalisées en amont sur les œuvres (restauration, ré-encadrements, pose d'éléments spécifiques de protection) en vue de leur transport et de leur exposition.

Cette exposition itinérante en Chine sera l'une des actions des « 30 ans du Musée » dont le programme définitif est en cours de finalisation par le MAMC.

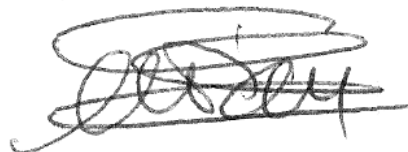
Par cette opération, Saint-Etienne Métropole contribuera à la diffusion de la culture française à l'international et à la présence de la France en Chine. Une nouvelle fois, notre collection d'envergure et de notoriété internationales s'exportera, contribuant ainsi aux missions de diffusion de la connaissance et de la collection du Musée. Cette opération manifeste également le positionnement de notre établissement et son rayonnement international. Le MAMC sera ainsi présent avec une exposition en Chine comme le sont également le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, le Louvre-Lens ou le Musée d'Orsay.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention cadre entre l'Institut français de Chine et Saint-Etienne Métropole pour le compte du Musée d'art moderne et contemporain, ainsi que les conventions tripartites avec chaque partenaire chinois pour les étapes dans les musées recevant l'exposition,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget de l'exercice en cours, crédits Musée (destination MUSEE30),**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 420, crédits Musée de l'exercice en cours (destination MUSEE30),**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 (participations autres organismes, article 7478), crédits Musée de l'exercice en cours (destination MUSEE30).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU